

M'HAMED ABED

Avocat au Barreau d'Oran

Docteur en Droit

**La saisine
du
juge d'instruction**



O.P.U.



ENAL

INTRODUCTION

Le principe de la séparation de la poursuite et de l'instruction 11

SECTION I : Le principe et son histoire 12

SECTION II : Sa raison d'être 16

SECTION III : Son application en procédure criminelle 18

SECTION IV : Les atteintes au principes 20

PREMIÈRE PARTIE

Les modes de saisine du juge d'instruction 31

CHAPITRE I

Saisine du juge d'instruction par le Procureur de la République. Le réquisitoire introductif d'information 33

SECTION I : Légalité ou opportunité des poursuites 34

SECTION II : Le réquisitoire introductif dans la procédure de droit commun 36

SECTION III : Le réquisitoire introductif en matière de presse 40

SECTION IV : Choix du juge d'instruction 48

CHAPITRE II

Saisine du juge d'instruction par la victime de l'infraction 53

SECTION I : Rôle des particuliers dans la mise en mouvement de l'action publique : son histoire 54

SECTION II : La mise en mouvement de l'action publique par la partie civile : conditions de fond et de forme 58

SECTION III : Les effets de la constitution de partie civile l'arrêt Laurent-Athalin et ses conséquences 64

SECTION IV : La réouverture de l'information pour charges nouvelles et les droits de la partie civile 77

APPENDICE

Choix du Juge d'instruction par la partie civile 83

CHAPITRE III

Saisine du juge d'instruction par le fait lui-même : la notion de flagrant délit 85

SECTION I : Historique de la notion de flagrant délit 87

SECTION II : La notion de « flagrant délit » 91

SECTION III : Attributions du juge d'instruction dans le cas de flagrant délit : l'article 59 du Code d'instruction criminelle 102

SECTION IV : Fin de la procédure de flagrant délit le retour à la procédure de droit commun 108

CHAPITRE IV

Modes spéciaux de saisine du juge d'instruction 113

SECTION I : Saisine par renvoi d'un autre juge d'instruction 115

SECTION II : Saisine par renvoi du tribunal de simple police 119

SECTION III : Saisine par renvoi d'une juridiction correctionnelle de première instance ou d'appel 123

SECTION IV : Saisine par renvoi de la Chambre des Mises en accusation 127

SECTION V : Saisine en cas de réouverture de l'information pour charges nouvelles 132

SECTION VI : Saisine par renvoi de la Cour d'Assises 135

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

DEUXIÈME PARTIE

Etendue, caractères et effets de la saisine du juge d'instruction 141

CHAPITRE I

Etendue de la saisine du juge d'instruction 143

SECTION I : Le juge d'instruction est saisi de l'action publique. Il est également saisi de l'action civile quand la partie lésée intervient dans la poursuite 145

SECTION II: Le juge d'instruction est lié par le réquisitoire introductif d'instance	150
SECTION III: Le juge est saisi du fait, non de sa qualification	157
SECTION IV: Pouvoir d'appréciation du juge d'instruction relativement à l'intention coupable, aux excuses et aux faits justificatifs	163
CHAPITRE II	
Caractère de la saisine	167
SECTION I: Saisine par le ministère public	169
SECTION II: Saisine par constitution de partie civile	175
CHAPITRE III	
Les effets de la saisine	181
SECTION I: Le juge régulièrement saisi est obligé d'instruire	182
SECTION II: Irrévocabilité de la saisine	186
SECTION III: Le refus d'informer	193
CONCLUSION	207
BIBLIOGRAPHIE	213